

## Inscription en Ecole d'Architecture : DAP JAUNE

### > Vous souhaitez effectuer une demande de pré-inscription en Ecole d'Architecture en France pour l'année 2013-2014 ?

Vous êtes turc ou étranger non-ressortissant de l'Union Européenne résidant en Turquie titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent), et vous sollicitez une première inscription dans une **Ecole d'Architecture Française** (tout niveau) ;

Vous devez alors effectuer une Demande d'Admission Préalable appelée : **DAP JAUNE. Celle-ci est obligatoire.**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 février 2013.**

### > Nous vous invitons à valider dès maintenant les premières étapes de votre DAP :

1) Vous inscrire sur le site CampusFrance Turquie : [www.turquie.campus.org](http://www.turquie.campus.org)

2) Remplir le « **formulaire Campus France** » en ligne jusqu'à validation finale et valider la rubrique « **mes démarches** » avant le **31 janvier 2013** en indiquant les 2 établissements que vous avez choisis. **Attention vous ne pouvez choisir que 2 écoles d'architecture.**

Rappel : il n'y aura pas de dossier DAP 2012 à télécharger et à imprimer. Vous devez simplement remplir les informations dans votre espace personnel CampusFrance : le "formulaire" et les "démarches" en ligne.

3) Vous rendre dans une agence « **Garanti Bankası** » pour procéder au règlement des frais CampusFrance, **350 TL jusqu'au 31 décembre 2012** et **380 TL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013**, sur le compte **107 / 629 62 17**

4) Transmettez votre dossier à l'Espace CampusFrance dont vous dépendez : Espace CampusFrance Ankara ou Istanbul avant le 15 février 2013. Les pièces constitutives de votre dossier sont :

- un extrait d'acte de naissance international (délivré par les services de l'Etat civil)
- Les **relevés des notes** obtenues au cours **des deux années scolaires** précédentes, et au cours **du premier trimestre** de la présente année scolaire, si vous êtes lycéen, ou dans les autres cas les relevés de notes obtenus les 3 dernières années de votre enseignement secondaire **ET TRADUCTIONS**
- Le certificat de scolarité si vous êtes lycéen ou étudiant **ET TRADUCTIONS**
- Le diplôme de fin d'études secondaires **ET TRADUCTIONS**

- Pour les étudiants, les diplômes de l'enseignement supérieur et les relevés de notes  
**ET TRADUCTIONS**
- Original du bordereau de paiement des frais Campus France
- Pour ceux qui ont déjà passé les concours d'entrée à l'université, l'attestation des résultats du concours d'entrée à l'université **ET TRADUCTIONS**

**6)** Vous devrez obligatoirement prendre un rendez-vous à partir de votre espace personnel pour vous présenter à un entretien personnalisé de 20 minutes à l'Espace CampusFrance dont vous dépendez.

**7)** L'Espace CampusFrance transmettra ensuite votre dossier aux écoles de votre choix.

**Attention : Les personnes qui ne sont pas dans les cas suivants doivent OBLIGATOIREMENT passer le TCF-DAP pour pouvoir effectuer leur inscription en Ecole d'Architecture en France :**

- les étudiants non Français ayant fait des études dans des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministères chargés de l'Education nationale et des Affaires étrangères (Lycée Tevfik Fikret d'Ankara, Lycée Notre-Dame de Sion d'Istanbul, Lycée Saint Benoît d'Istanbul, Lycée Saint Joseph d'Istanbul, Lycée Saint Michel d'Istanbul, Lycée Galatasaray d'Istanbul, Lycée Sainte-Pulchérie d'Istanbul, Lycée Saint-Joseph d'Izmir, Lycée Tevfik Fikret d'Izmir)
- les titulaires du DALF
- les titulaires du DELF B2
- les candidats qui ont déjà passé le test organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et qui ont obtenu au moins la note de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite de celui-ci.

**Le TCF-DAP 2013 aura lieu le 18 février 2013 dans les Instituts Français d'Ankara, d'Istanbul et d'Izmir, vous devez absolument vous inscrire au TCF-DAP avant le 31 janvier 2013 à 18 heures.**